

L'INTERACTION PHRASE / TEXTE DANS LA STRUCTURATION THÉMATICO-RHÉMATIQUE

Colette FEUILLARD

Université Paris Descartes/PRES Sorbonne Paris Cité

RÉSUMÉ

L'objectif de cette étude, une fois la notion de thème redéfinie comme un élément saillant, consiste à mettre au jour l'interaction phrase/texte fondée sur les relations qu'entretiennent les structures sémantico-syntaxiques et les structures thématico-rhématiques au sein du texte. Elle vise donc à montrer comment la circulation de l'information reflète, sur le plan cognitif, le mouvement de la pensée dans la construction du discours.

ABSTRACT

After redefining the notion of theme as a salient element, this paper aims to underline the interaction between sentences and text based on the relationship between semantico-syntactic structures and thematic-rhematic structures within the text. It underlines the movement of information according to the thought movement in the construction of speech.

L'analyse de la dimension informationnelle du texte et de sa structure à partir de la relation thème/rhème a fait l'objet de nombreuses études ; il ne saurait être question ici d'en donner un aperçu historique détaillé. J'aimerais cependant rappeler que l'un des initiateurs de cette approche fut Mathesius dans le cadre du Cercle linguistique de Prague avec notamment sa théorie de la perspective fonctionnelle de la phrase, qu'il a présentée dès 1929. Ce point de vue fut repris et développé en particulier par Firbas (1964), avec la notion de dynamisme communicatif, qui permit, entre autres, de préciser les concepts de thème et de rhème en référence à leur rôle respectif dans le processus de communication, puis par Daneš (1974) avec, par exemple, la mise en évidence de différents types de progressions thématiques intra- et

interphrastiques. Le cadre d'étude s'est donc élargi progressivement de la phrase au texte et ont été pris parallèlement en considération les phénomènes de cohésion, de cohérence, de dynamique textuelle, etc.

Cette attention portée au plan de l'information était aussi particulièrement présente chez Bally ([1932] 1965).

Le texte constitue à l'heure actuelle un champ d'investigation très large au sein de la linguistique, comme le montrent les nombreux travaux de Combettes (1983), Charolles (1999), Adam (1992, 2010), Halliday ([1985] 1990), Dik (1989), etc., pour ne citer que quelques auteurs et ouvrages liés directement à la problématique abordée. Celle-ci a en effet pour objet la mise en évidence de « la structure et [de] la dynamique de l'information à travers le texte en référence à la fonction de communication » (Feuillard 2012). En d'autres termes, il s'agit de faire apparaître la **circulation de l'information dans le texte** sous-tendue par sa structuration thématico-rhématique. Le texte, conçu comme une « configuration réglée par divers modules ou sous-systèmes en constante interaction » (Adam 1992, 21), peut se réaliser aussi bien à l'oral qu'à l'écrit. Mais il ne doit pas être assimilé au discours, ce dernier faisant intervenir les divers paramètres de l'acte de communication, locuteur, interlocuteur, interaction, contexte, situation historique, socio-culturelle, politique, etc.

L'étude qui va être proposée relève de la linguistique générale, sans aucune préoccupation didactique, et ne prend pas en compte les divers genres textuels (expositif, argumentatif, etc.).

Elle s'appuie sur une démarche réaliste, interne à l'objet et aussi objective que possible, étant entendu que lorsqu'on aborde le problème de l'information et donc du sens, il est très difficile de faire totalement abstraction de l'intuition du descripteur, lequel, étant simultanément locuteur et interprétant, participe nécessairement au « décodage » de l'information.

L'analyse se veut réaliste, car elle s'appuie sur l'examen d'un corpus « authentique », principalement écrit et littéraire, bien que ce dernier aspect puisse prêter à discussion ; un texte littéraire résulte d'un travail d'écriture dont certaines règles lui sont propres. Mais il permet d'échapper, en partie, aux influences exercées par la situation et le contexte, comme c'est le cas pour la presse et les textes oraux, ainsi qu'aux contraintes liées aux modes de réalisation, en particulier à l'oral. Quant au point de vue choisi pour la description de l'information contenue dans le texte, il ne s'agit ni de celui du locuteur, ni de celui de l'interlocuteur, aucune étude linguistique n'étant à même de prouver que l'interprétation proposée est bien celle de la personne qui parle ou que celle qui est donnée par le descripteur est totalement partagée par les autres interlocuteurs. Dans les deux cas, cela laisserait supposer que le message est univoque, même si le fait qu'il y ait communication implique une compréhension partiellement commune. L'interprétation d'un texte reste néanmoins en grande partie liée à l'expérience de chacun. Aussi l'approche adoptée cherche-t-elle à être interne à l'objet, sans préjuger de

l'intention du locuteur, l'objectif étant de rendre compte de la manière dont la structuration linguistique du texte transmet le contenu informationnel qu'il véhicule. L'analyse consiste donc à déterminer les structures thématico-rhématiques du texte ainsi que leur mode de fonctionnement et leur enchaînement en fonction des relations sémantico-syntaxiques qui s'établissent entre ses divers constituants.

Mais avant de procéder à l'examen de la structuration textuelle, il convient de revenir sur la notion de thème dont elle est le fondement, ainsi que sur les unités et le cadre d'analyse qu'elle met en jeu.

La question du thème ayant été traitée dans un article précédent (Feuillard 2012) qui anticipait le présent exposé, je ne mentionnerai que les conclusions qui s'en dégagent.

1. LE THÈME

1.1. Confrontation de divers points de vue

L'examen des caractérisations proposées (cf. Mathesius, Firbas, Daneš, Bally, Halliday, Pottier) permet de mettre en évidence :

la diversité des définitions, qui trahit le flou de la notion et l'hétérogénéité des critères d'identification qui en résultent.

Elles sont fondées essentiellement sur trois types de critères :

- le critère sémantique (cf. connu, etc.), qui relève essentiellement de l'intuition,
- le critère communicatif, lui aussi partiellement intuitif, qui tient compte de la place occupée par l'élément considéré sur l'échelle du dynamisme communicatif, le thème étant censé se situer à l'échelon le plus bas,
- et le critère formel, renvoyant à la position initiale d'un élément dans une phrase donnée. Apparemment plus objectif, il exige, cependant, d'être précisé, les connecteurs ou les adverbiaux cadratifs en début de phrase « ne constituant pas, en général, l'à-propos de la phrase... » (Charolles & Péry-Woodley 2005).

Il arrive que certaines langues fassent appel à des marqueurs thématiques, cf. *wa* en japonais ou *quant à*, etc., en français. Mais la question qui se pose est alors de savoir si tout élément qui joue le rôle de thème nécessite un marqueur pour être inséré comme tel dans le texte, ou si ce dernier n'est utilisé que dans certaines conditions, par exemple pour le mettre en valeur. Il importe, en effet, de bien différencier le fait de poser un thème dans l'énoncé, propre à tout discours, et sa mise en valeur qui ressortit au phénomène de la thématisation. C'est uniquement dans la perspective de l'insertion du thème que je me placerai.

1.2. Nouvelle définition du thème

Face à ces difficultés, une nouvelle approche du thème est donc proposée, qui prend appui sur les relations sémantico-syntaxiques¹ qu'entretiennent les différentes unités significatives au sein de la phrase².

La structure informationnelle des extraits (1) et (2) peut être envisagée de plusieurs manières selon le point de vue choisi.

- (1) J'aimais moins votre visage de jeune femme que celui que vous avez maintenant, dévasté. (Marguerite Duras, *L'Amant*, p. 9)³
- (2) Parfois mou, parfois flou voire changeant, il est pourtant un terrain sur lequel François Hollande ne varie pas : celui de la rigueur budgétaire, de la réduction des déficits en conformité avec la volonté européenne. (éditorial d'Éric Decouty, *Libération* 12 avril 2013)

Si l'on part de l'une des définitions habituelles du thème, selon laquelle ce dernier est un élément connu, déjà donné dans le contexte, le thème pourrait être *J'* (l'amant) *aimais* face à une question telle que : *Qu'est-ce que vous aimez ?* mais il faut savoir si cette question est plausible dans l'environnement où il se trouve. Or cela paraît peu vraisemblable, puisque la phrase fait partie d'un dialogue qui est une réplique à *Il m'a dit* et par ailleurs *aimais* n'a jamais été donné préalablement, de ce fait il n'est pas connu. *Je* serait alors le seul thème. Cependant, *vous* qui renvoie à l'énonciateur, et donc à la même personne que *me* dans *il m'a dit*, en l'occurrence l'auteur, a déjà été mentionné. Il ne peut être pris en compte que dans la question : *Qu'est-ce qu'il vous a dit ?*, le thème serait alors « le dire de *Je* (l'amant) à *Tu* (l'énonciateur / auteur), mais *a dit* correspond à une information nouvelle, qui jusqu'alors n'a pas été mentionnée. Le thème se réduirait, dans ce cas, à la relation de *Je* (L'amant) à *Tu* (l'énonciateur / auteur). On pourrait développer l'analyse et trouver d'autres possibilités. Ces remarques montrent qu'il est très difficile de déterminer le thème dans une phrase hors contexte à partir des critères sémantiques examinés, car, s'ils semblent fonctionner dans un cadre limité, le thème retenu peut ne plus avoir de pertinence une fois la phrase resituée dans son contexte.

¹ Ces relations sont caractérisées du point de vue de la sémantique référentielle d'une part et de la syntaxe fonctionnelle d'inspiration martinétienne d'autre part. Cf. Martinet (1979), Feuillard (1985, 1989).

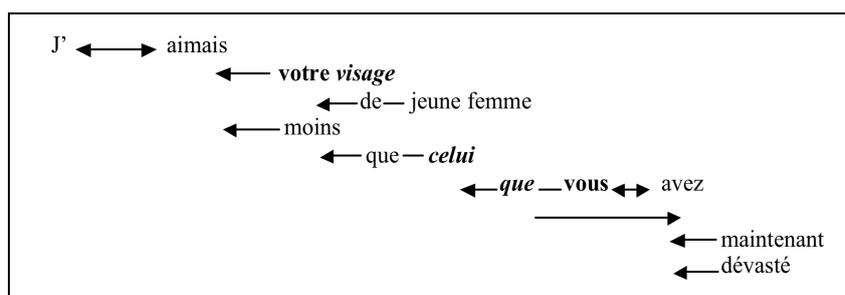
² Celle-ci sera redéfinie ultérieurement.

³ Voici le texte dans lequel est insérée la phrase examinée : *Un jour, j'étais âgée déjà, dans le hall d'un lieu public, un homme est venu vers moi. Il s'est fait connaître et il m'a dit : « Je vous connais depuis toujours. Tout le monde dit que vous étiez belle lorsque vous étiez jeune, je suis venu pour vous dire que pour moi je vous trouve plus belle maintenant que lorsque vous étiez jeune, j'aimais moins votre visage de jeune femme que celui que vous avez maintenant, dévasté (p. 9).*

Dans la phrase d'Éric Decouty, qui est la première de l'éditorial, on peut supposer que tout est rhématique, c'est-à-dire nouveau, malgré le titre, car ce dernier, *Matrice*, n'est guère explicite. Néanmoins, il est fait référence à *François Hollande* qui est censé être connu de tous les lecteurs comme Président de la République française. On pourrait donc éventuellement en faire un thème. Mais, s'il était posé comme tel, ce serait uniquement à partir d'un savoir partagé ou plus largement d'une expérience commune et non grâce à une information explicitement fournie par l'auteur. *Terrain*, en revanche, ne devrait pas pouvoir avoir de statut thématique étant donné qu'il est déterminé par un indéfini, *un*, qui n'a aucune valeur identificatrice.

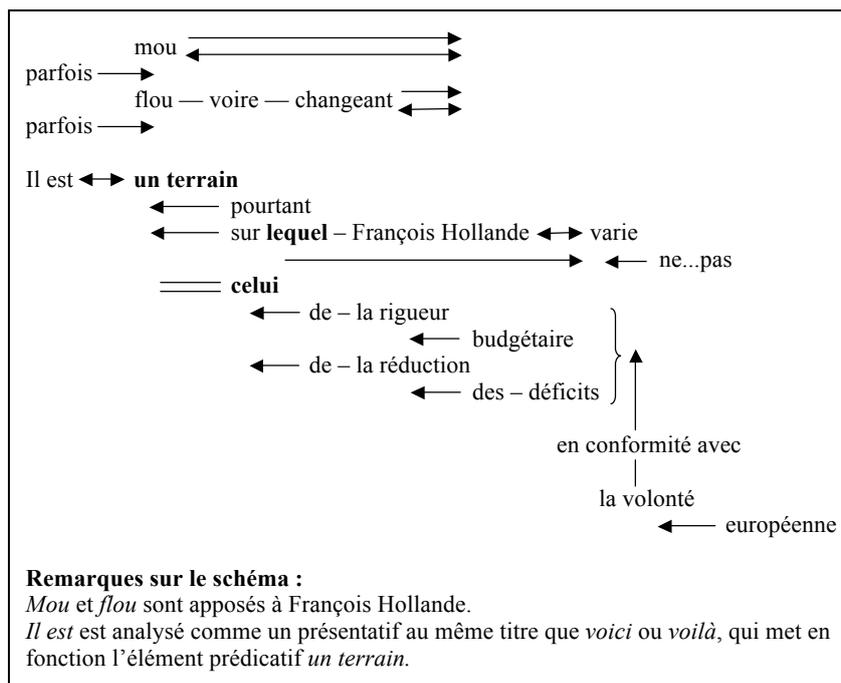
Ces phrases seront désormais examinées en référence à leur structure sémantico-syntaxique à travers leur schématisation⁴.

- (1) J'aimais moins votre visage de jeune femme que celui que vous avez maintenant, dévasté.



⁴ Cf. Feuillard (1985, 1989). La double flèche note la relation sujet ou actualisateur de type présentatif, etc. / prédicat ; la flèche simple, la relation de subordination ; la flèche simple et la flèche double, la relation d'apposition ; la double barre, le phénomène de reprise. La flèche est toujours orientée vers le point d'incidence.

- (2) Parfois mou⁵, parfois flou voire changeant, il est⁶ pourtant un terrain sur lequel François Hollande ne varie pas : celui de la rigueur budgétaire, de la réduction des déficits en conformité avec la volonté européenne.



Dans les deux cas, la structure sémantico-syntaxique fait apparaître deux éléments noyaux, *visage* dans la phrase (1), *terrain* spécifié ultérieurement par *rigueur budgétaire* et *réduction des déficits* dans (2). Ils sont centraux à la fois du point de vue sémantique et du point de vue syntaxique. En effet, ils sont repris par des anaphoriques à l'intérieur de la structure phrastique, cf. *celui* et *que* pour *visage*, et *lequel* et *celui* pour *terrain*. Au passage, on peut noter une certaine analogie tout à fait fortuite entre ces deux structures, l'une provenant d'un texte littéraire, l'autre de la presse. De plus, sur le plan syntaxique, ces deux éléments servent de point d'ancrage à un réseau d'expansions, comme le montre le nombre de subordonnés affectant chacun d'eux, cinq⁷ pour *celui* représentant *visage* (1), six pour *celui* qui reprend *terrain*

⁵ *Mou* et *flou* sont apposés à François Hollande.

⁶ *Il est* est analysé comme un présentatif au même titre que *voici* ou *voilà*, qui met en fonction l'élément prédicatif *un terrain*.

⁷ Le relatif contrairement au subordonnant, à la préposition ou au coordonnant est comptabilisé, car il exerce une fonction syntaxique à l'égard de l'élément prédicatif, *avez* (1), *varie* (2).

(2). En outre, *visage* dans (1) doit s'adjoindre *votre* rappelé par *vous*. Étant le centre d'un faisceau de relations sémantiques, signalé par la reprise de *visage* et de *terrain* au moyen d'anaphoriques, et de relations syntaxiques, en tant que point d'incidence de nombreuses expansions, je considère chacun de ces termes comme le thème de leur phrase respective, puisque c'est autour d'eux que se développe l'information. On pourrait néanmoins se poser la question de savoir s'il n'est pas possible, dans une certaine mesure, de concilier, à propos de la phrase (2) qui constitue le point de départ du texte, le point de vue précédent et celui qui vient d'être exposé, en considérant *terrain* accompagné de l'indéfini *un* comme rhème étant donné qu'il est non identifié au départ, puis en l'analysant comme thème par le biais des anaphoriques *lequel* et *celui* dans le reste de la phrase. Dans ce cas, cela ne modifie pas fondamentalement l'analyse, mais l'étape rhématique me paraît superflue : d'une part, le début d'un texte est toujours nouveau pour le lecteur, même s'il se réfère explicitement ou implicitement à une situation particulière comme il est de règle pour le titre d'un article de presse, d'autre part, ce qui compte du point de vue de l'information, c'est ce autour de quoi celle-ci s'organise, le thème étant, comme le dit fort pertinemment Bally, **l'occasion du propos** (Bally [1932] 1965, 101).

Compte tenu de ces observations, le **thème** est défini comme un **élément saillant**, dont l'émergence dans la structure se manifeste par son rôle de noyau d'un ensemble de relations sémantiques (répétition, reprise anaphorique, synonymie, partage de sèmes dénotatifs ou connotatifs avec d'autres unités, inférence, etc.) et syntaxiques (subordination, cumul, mise en facteur commun) (Feuillard 1996).

a) *Le thème, ainsi caractérisé, est le pivot de la structure informationnelle*, sans préjuger de sa valeur informative ni de la place qu'il occupe sur l'échelle du dynamisme communicatif.

b) *En français, le statut thématique d'un élément, simple ou complexe, n'est nullement lié à sa position dans la structure examinée.*

c) *L'unité thématique n'est pas préalablement délimitée.* Étant mise en évidence par l'analyse de la structure sémantico-syntaxique de la phrase, elle ne peut être précisée qu'a posteriori. Toutefois, elle suppose une décomposition de cette structure en morphèmes, puisque n'importe quel élément, en principe, est en mesure d'être impliqué dans un rôle thématique, comme nous l'avons vu auparavant avec le déterminant *votre* dans *votre visage*. Cette nécessité de prendre en compte l'ensemble des constituants avait déjà été signalée, entre autres, par Touratier⁸.

En outre, le thème dégagé ainsi dans une structure donnée ne peut être remis en cause par le contexte, comme cela pouvait être le cas dans la phrase (1) avec *Je*.

⁸ Christian Touratier, SCL 91, 2003, *L'organisation informative de la phrase*, p. 8, <http://sites.univ-provence.fr/wclaix/touratier/SCL911>.

Néanmoins, l'on peut se demander si le critère de la saillance est toujours opératoire et s'il n'a pas également ses limites, en particulier lorsque l'on a affaire à des segments simples qui ne comportent que peu ou pas d'expansions⁹. Cela pose corrélativement le problème de la structure dans laquelle le thème doit être déterminé.

1.3. Cadre d'analyse

L'identification du thème et d'un ensemble thématico-rhématique, comme celle de tout élément linguistique, exige un cadre d'analyse clairement spécifié. Il semble qu'il y ait un relatif consensus chez les linguistes pour considérer que celui-ci est la phrase. Le texte ne pouvant être au départ envisagé globalement, un découpage interne s'impose obligatoirement. Mais sous cette quasi-unanimité apparente se cachent de nombreuses différences. En effet, tout dépend de ce que l'on entend par phrase. Si cette dernière est définie comme une structure graphique constituée d'un sujet et d'un verbe, délimitée par deux points, elle ne peut être utilisée à l'oral, d'autant qu'il n'y a pas de relation systématique entre les signes de ponctuation et les variations d'intonation ; une phrase assertive, par exemple, n'est pas obligatoirement accompagnée d'une courbe intonative descendante. Cela exigerait donc de poser un autre cadre à l'oral. Il est parfois fait appel à l'énoncé. En réalité, cette opposition phrase/énoncé ne doit pas se situer entre l'écrit et l'oral. Je considère que la phrase et l'énoncé correspondent à deux entités linguistiques différentes qui, dans certains cas, peuvent se superposer. Mais ils relèvent en fait de plans bien distincts. L'énoncé est le résultat d'un acte d'énonciation oral ou écrit. Il est donc de dimension variable et ne présuppose a priori aucune structure particulière :

- (3) Il ne dit rien.
- (4) Il ne dit rien, il écoute.

La phrase, telle que je la conçois, est une structure syntaxique dont l'ensemble des éléments qui la constituent se rattachent à un noyau, analysé, dans l'optique fonctionnelle, comme un prédicat, avec pour limites celles du champ d'action du prédicat (Feuillard 1989, 215-221). En effet, il me paraît difficile d'analyser la phrase comme une simple structure graphique débutant par une majuscule et se terminant par un point, si l'on veut tenir compte du fonctionnement de la langue. Ainsi, dans :

- (5) La vie – quelle vie? une étrange apparence faite d'oubli – avait dû le mal-mener, le contrarier ou même l'offusquer (Tahar Ben Jelloun 1985, 7).

le segment encadré par les tirets ne s'intègre pas syntaxiquement au reste de la structure, car il commence par une interrogation *quelle vie ?*, à laquelle

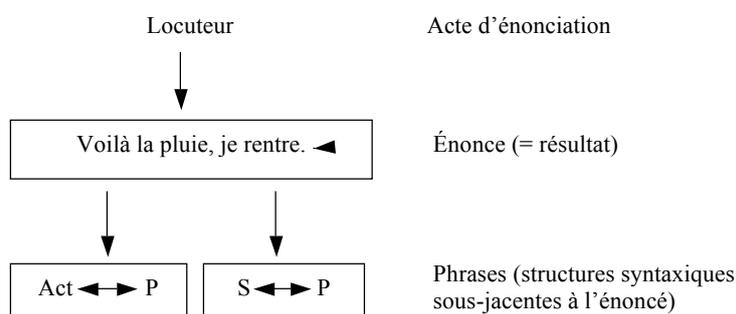
⁹ Ce point sera examiné ultérieurement, cf. fin du § 3.2.3.

succède une réponse. Chacune de ces entités est indépendante l'une vis-à-vis de l'autre sur le plan syntaxique, même si la réponse est motivée sémantiquement par la question. Elles sont aussi totalement autonomes sur le plan syntaxique par rapport à l'ensemble dans lequel elles sont insérées, *la vie... avait dû le malmener, le contrarier ou même l'offusquer*. Ne faire qu'une seule phrase de tout cet ensemble ne permet pas de rendre compte de sa visée communicative ni de son caractère polyphonique, qui associe trois actes de parole, une assertion et un dialogue constitué d'une question et d'une réponse. De manière analogue, la phrase ne sera pas caractérisée à partir de la relation sujet/verbe :

(6) Voilà la pluie

Le segment ci-dessus est une structure syntaxique qui fonctionne parfaitement par elle-même, tout en n'ayant ni sujet, ni verbe.

Dans cette perspective, l'énoncé est le produit d'un dire, réalisé à l'oral ou à l'écrit, alors que les phrases correspondent à des structures syntaxiques sous-jacentes aux énoncés qu'elles constituent, reposant sur une combinaison de règles systémiques, comme tente de l'illustrer le schéma suivant :



2. INTERACTION PHRASE/TEXTE AU NIVEAU SYNTAXIQUE

Si l'on adopte la définition précédente de la phrase, valable aussi bien pour l'écrit que pour l'oral, à savoir qu'il s'agit d'une structure syntaxique formée d'un ensemble de relations qui suffisent à la faire fonctionner comme un énoncé répondant à la fonction de communication liée à un acte de parole particulier, la phrase peut alors revêtir des formes diverses, notamment en rapport avec la situation et le contexte.

En effet, les phrases ainsi analysées se décomposent en deux types selon leur structure respective, les phrases hors contexte et les phrases en contexte¹⁰.

2.1. Les phrases hors contexte

Ce sont des phrases qui comportent, à l'intérieur de la structure, une relation actualisateur (présentatif ou sujet) / prédicat explicite, c'est-à-dire exprimée par des unités linguistiques, à laquelle s'ajoute l'ensemble des expansions qui se rattachent directement ou non à l'un ou l'autre de ces éléments, sans qu'il soit tenu compte de la ponctuation ou de l'intonation. Ainsi l'ensemble :

- (7) Il y avait du vent. Le ciel était presque blanc, la mer étincelait.¹¹

comprend trois phrases, l'une avec un actualisateur présentatif *il y avait* et un prédicat nominal *du vent*, la seconde avec un sujet nominal *le ciel* et un prédicat à copule *était blanc*, déterminé par une expansion *presque*, la troisième également avec un sujet nominal, *la mer* et un prédicat verbal *étincelait*. Chacune de ces structures a un fonctionnement totalement autonome aussi bien sur le plan syntaxique que sur le plan sémantique. De manière analogue, le segment (2) qui a été schématisé auparavant, *Parfois mou, parfois flou...*, a été considéré comme une seule phrase, malgré la présence des deux points entre *ne varie pas* et *celui*. L'ensemble *celui de la rigueur budgétaire...* dans le contexte où il se trouve ne pourrait fonctionner ni syntaxiquement, ni sémantiquement en l'absence du précédent, et ce indépendamment du caractère anaphorique de *celui*, car il en serait de même si l'on remplaçait *celui* par *le terrain*. Les deux points qui peuvent se traduire à l'oral par un changement d'intonation ont simplement une valeur de mise en relief de *celui* exprimant l'insistance de l'auteur. Cette analyse vaut également, en dépit du point, pour *Ce que l'équipe présidentielle dément formellement* dans

- (8) ... son entretien au *Monde* a été « bordé » à l'Élysée, assurent ses proches. Ce que l'équipe présidentielle dément formellement¹² (Laure

¹⁰ Ces phrases avaient été appelées initialement phrases hors situation et phrases en situation (Feuillard 1989, 215-221). Il s'agit d'une simple différence de dénomination qui ne remet nullement en cause la structure de chacun de ces types. Le terme contexte a finalement été privilégié aux dépens de celui de situation, car il permet de mieux montrer la dynamique qui s'instaure entre la phrase et le texte au niveau de leur structuration respective. Cette terminologie peut présenter une certaine ambiguïté et être, en particulier, contestée par les adeptes de la définition traditionnelle de la phrase. Mais faute de termes plus adéquats, elle a malgré tout été conservée.

¹¹ Les deux derniers segments *Le ciel était presque blanc, la mer étincelait* sont extraits de J.M.G. Le Clézio 1978, 111.

Bretton, Austérité : ces ministres qui prônent la pause, *Libération*, 12 avril 2013, 2).

En revanche, la ponctuation participe au caractère polyphonique de cet énoncé.

2.2. Les phrases en contexte

Contrairement aux précédentes, ce sont des phrases dont le prédicat est actualisé, c'est-à-dire mis en fonction, non par une unité interne à la phrase, mais soit par la situation extralinguistique¹³ :

(9) Superbe !

prononcé face à un tableau de Picasso, soit par le contexte, et plus précisément par l'environnement linguistique du segment considéré, cf. *Absolument* dans le dialogue suivant :

(10) A : Crois-tu qu'il ait raison ?
B : Absolument.

Ces structures rappellent les monorèmes, ou phrases à un membre, de Sécheyne ([1926] 1950) et de Bally ([1932] 1965), opposés aux dirèmes incluant deux termes, ainsi que les holophrases de Mackenzie (1998). Mais, chez Sécheyne et Mackenzie les monorèmes et les holophrases caractérisent les premières productions de l'enfant, cf. *bobo*. Ils se différencient donc des phrases en contexte du fait qu'ils renvoient aux premiers stades d'acquisition de la langue, alors que la structure des phrases en contexte est régie par le système lui-même. Ainsi, la réponse attendue à la question

(11) Où vas-tu ?

n'est ni *piscine* ni *la piscine*, mais *à la piscine*. En revanche, le monorème chez Bally est en grande partie équivalent à la phrase en contexte.

Cette notion de phrase en contexte¹⁴ illustre le fonctionnement des structures syntaxiques au sein du texte et permet de mettre en évidence les interactions et la dynamique textuelle qui s'instaurent au niveau transphrastique, comme le montre le schéma ci-dessous représentant les phrases suivantes :

(12) A : Crois-tu qu'il ait raison ? B : Absolument,

¹² Les mises en valeur, typographie des caractères et guillemets, correspondent à celles de l'article.

¹³ On aurait alors pu dissocier les phrases en situation et les phrases en contexte. La distinction n'a pas été retenue ici pour des raisons de simplification, d'autant que ces phrases sont susceptibles de présenter la même structure interne.

¹⁴ Les phrases en contexte ne se trouvent pas uniquement dans les dialogues, cf. *Pas de vent au-dehors de l'eau* (Duras 1984, 30).

- (13) Quelques bruits. L'atmosphère est pesante.

Interaction des structures syntaxiques au sein du texte

Type de phrase	Phrase	Structure syntaxique	
Phrase hors contexte	A : <i>Crois-tu qu'il ait raison ?</i>	P \longleftrightarrow S O ←—————	Actualisation (↓)
Phrase en contexte	B : <i>Absolument</i>	P	Prédicat
Phrase en contexte	<i>Quelques bruits</i>	P	Prédicat
Phrase hors contexte	<i>L'atmosphère est pesante</i>	S \longleftrightarrow P	(↑) Actualisation

Remarques sur le schéma :

O = fonction objet

La flèche verticale entre parenthèses symbolise le sens de l'actualisation représenté par la double flèche. Voir note 4, la valeur des symboles.

La mise en fonction du prédicat par l'actualisateur peut se faire en amont, cf. *Absolument*, ou en aval, cf. *Quelques bruits*. Cette dynamique interphrastique se réalise également au niveau de la structuration thématico-rhématique.

3. INTERACTION PHRASE / TEXTE AU NIVEAU INFORMATIONNEL

Comme la structuration syntaxique, la structuration thématico-rhématique peut se réaliser au sein même de la phrase ou entre phrases.

3.1. Structure thème/rhème intraphrastique

Elle a été illustrée auparavant par les phrases (1) *J'aimais votre visage de jeune femme...* et (2) *Parfois mou, parfois flou voire changeant...*, dans lesquelles le thème, élément saillant et pivot de la structure informationnelle, était respectivement *votre visage* et *celui* (« terrain ») déterminé par *de la rigueur budgétaire, de la réduction des déficits*, le rhème étant identifié rétroactivement comme ce qui n'est pas le thème. Une analyse plus fine aurait pu être effectuée, mais ce qui importait ici était essentiellement l'identification du thème¹⁵.

La relation qui s'établit entre le thème et la structure sémantico-syntaxique de la phrase n'implique pas pour autant des liens particuliers entre le

¹⁵ Il n'a donc pas été procédé ici à une subdivision du thème en thème propre et reste du thème ni en transition, rhème propre et reste du rhème (Combettes 1983, 31).

thème et une fonction syntaxique déterminée, le sujet, par exemple, comme le montrent les exemples observés, *votre visage* étant tout d'abord objet, et *celui* une reprise de l'élément prédicatif, *terrain*. Il n'y a pas non plus de relation bijective entre le rhème et le prédicat ou toute autre fonction syntaxique, d'autant que l'extension du rhème est généralement beaucoup plus large que celle de l'unité significative minimum.

3.2. Structure thème/rhème interphrastique

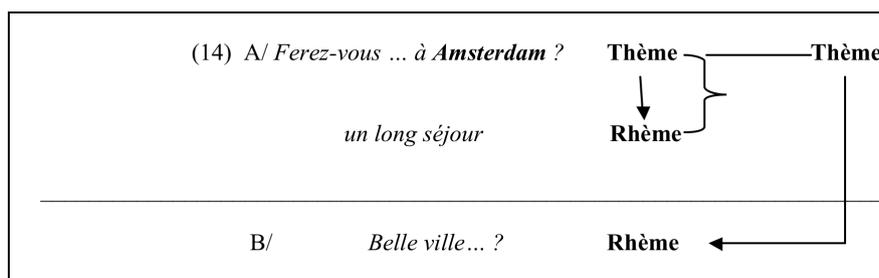
Une fois encore, une certaine analogie de fonctionnement semble se manifester entre la structuration syntaxique des phrases et la structure informationnelle du texte. De la même manière qu'une phrase A peut assigner un rôle prédicatif à un élément donné dans une phrase B ou inversement (cf. les phrases en contexte *Absolument* et *Quelques bruits*), un rôle thématique et un rôle rhématique constituant une même structure informationnelle peuvent être disjoints et se trouver répartis dans deux phrases distinctes, lorsque l'une d'elles est une phrase en contexte.

3.2.1. Un élément thématique de A peut servir de thème au rhème de B

Ainsi, dans

- (14) A : Ferez-vous un long séjour à Amsterdam ?
B : Belle ville, n'est-ce pas ? (Camus 1956, 10),

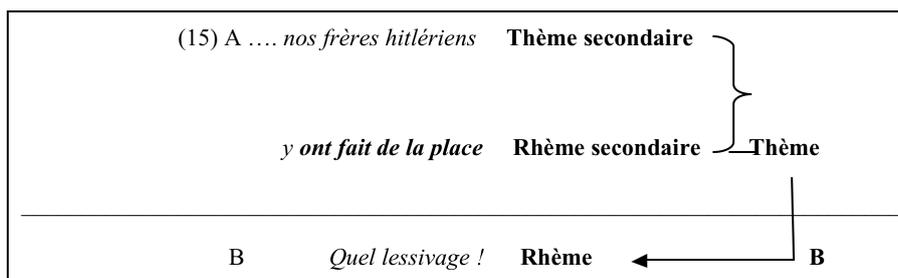
le terme *Amsterdam* peut être considéré comme faisant partie du thème de A, puisqu'il a déjà été mentionné (p. 8). Mais il est aussi celui du rhème de B, *Belle ville...*, sans lequel ce dernier ne saurait fonctionner :



3.2.2. Un élément rhématique de A peut être le thème de B

- (15) A : Moi, j'habite le quartier juif, ou ce qui s'appelait ainsi jusqu'au moment où nos frères hitlériens y ont fait de la place.
B : Quel lessivage ! (Camus 1956, 15).

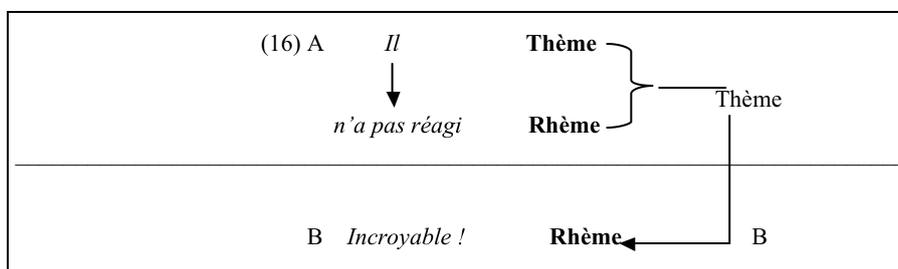
Dans (15) le rhème secondaire inclus dans la proposition relative introduite par *où* de A *ont fait de la place* joue le rôle de thème à l'égard du rhème de B *Quel lessivage !*



3.2.3. Une phrase (ou un ensemble de phrases) hors contexte peut être le thème d'une phrase en contexte

C'est le cas dans le texte ci-après :

- (16) A : Il n'a pas réagi.
B : Incroyable !



La relation thème/rhème interphrastique telle qu'elle vient d'être présentée se caractérise par la dissociation du thème et du rhème qui ressortissent à deux entités syntaxiques disjointes. L'identification du rôle thématique exercé par un élément de la structure A vis-à-vis du rhème de la structure B repose sur les mêmes critères que ceux que nous avons posés au départ. Sur le plan sémantique un réseau de relations s'établit entre le thème et le rhème, comme le montrent les exemples ci-dessus, que ce soit par des sèmes dénotatifs, cf. *Amsterdam* et *ville*, ou des sèmes connotatifs *ont fait de la place* et *lessivage*, ce dernier terme exprimant le jugement porté par le locuteur sur le procès évoqué par *ont fait de la place*, voire par des inférences situationnelles construites par le contexte, etc. :

- (17) A : On nous apporte enfin notre genièvre.
B : À votre prospérité (Camus 1956, 12)

Sur le plan syntaxique, on peut considérer qu'il y a cumul de rôles, puisque le thème de B se trouvant dans A participe à une fonction syntaxique dans celle-ci et contribue à l'actualisation du prédicat de B dans la phrase en contexte : le segment (16) A *Il n'a pas réagi* est une structure phrastique composée d'une relation sujet/prédicat, ce dernier étant déterminé par la négation, et à l'égard de B, phrase en contexte, il actualise *Incrovable !* comme prédicat. Ce cumul de rôles sur A en fait un élément central. Il se retrouve également sur le plan informationnel, puisqu'une même entité peut être simultanément élément thématique ou rhématique dans A et thème à l'égard de B (cf. *Amsterdam* et *ont fait de la place*).

4. STRUCTURATION TEXTUELLE

Elle met en jeu plusieurs modes de réalisation des structures thématico-rhématiques susceptibles de s'entrecroiser au sein du texte.

4.1. Structurations thématico-rhématiques successives ou continues :

Comme le terme l'indique, **elles se déroulent linéairement** au fil du texte, sans interruption, qu'il s'agisse de phrases hors contexte ou en contexte (cf. les phrases ci-dessus) et obéissent aux mêmes types de progression que celles qui ont été décrites par Daneš, Combettes et Charolles dans les phrases hors contexte, à savoir la progression constante, un même thème étant repris d'une phrase à l'autre, cf. *Je* dans

- (18) **Je** suis dans une pension d'État à Saïgon. **Je** dors et **je** mange là (Duras 1984, 11),

la progression linéaire, le rhème d'une phrase donnée devenant le thème de la phrase suivante,

- (19) Je pense souvent à une **image d'autrefois**... **Elle** est toujours là dans ma pensée,

la progression dérivée, un thème (cf. *elle*) se subdivisant en sous-thèmes (cf. *ses yeux, ses joues*) dans les phrases suivantes :

- (20) **Elle** était belle. **Ses yeux** clairs... donnaient à son regard un éclat surprenant. **Ses joues** étaient étonnamment fraîches, etc.

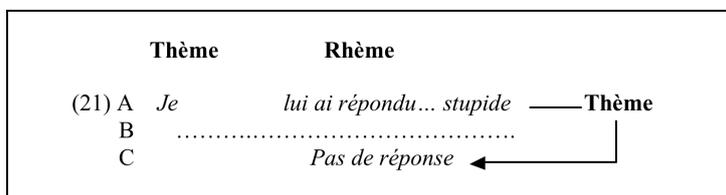
Dans les phrases hors contexte, le thème est toujours explicitement repris, soit sous une même forme, cf. *Je*, soit à l'aide de nouvelles formulations, anaphores, synonymes, parties de, etc.

4.2. Structurations thématico-rhématisques à distance ou discontinues

Elles reposent sur un **enchaînement fragmenté**. Le thème et le rhème se trouvent alors dans des phrases différentes non juxtaposées : par exemple, dans le texte ci-après :

- (21) A : Je lui ai répondu que ce qu'il faisait était stupide.
 B : Pourtant, les jours précédents, il avait accepté de revenir sur sa décision
 C : Pas de réponse,

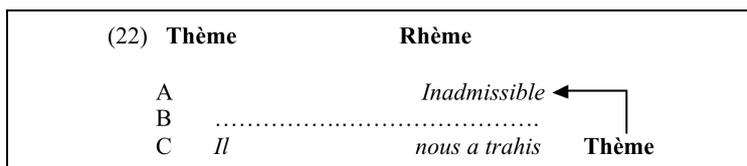
la phrase A sert de thème au rhème de la phrase C dont il est séparé par la phrase B.



Dans l'ensemble ci-dessous

- (22) A : Inadmissible ! B : On le croyait courageux et sincère. C : Il nous a trahis,

le rhème de la phrase A a pour thème la phrase C et entre eux s'insère la phrase B. L'éloignement entre le thème et le rhème peut être plus ou moins important.



L'enchaînement fragmenté implique donc une relation thématico-rhématique disjointe et à distance. Il se différencie de la progression éclatée, qui permet de passer d'un thème à un autre sans lien entre eux, elle se réalise entre des structures comportant chacune une relation thématico-rhématique interne.

4.3. Structurations thématico-rhématiques de type Top-down (ou en aval) et de type Bottom-up (ou à rebours)

Dans les structures de type Top-down, le thème précède le rhème (cf. 14 A/14 B, 15 A/15 B, 16 A/16 B, 21), alors que dans les structures Bottom-up le rhème est donné avant le thème (cf. 22).

Les différents types de structuration peuvent se combiner, une relation thème/rhème continue ou discontinue étant susceptible de se réaliser en aval (Top-down), (cf.21) ou à rebours (Bottom-up), (cf. 22).

5. CONCLUSION

L'étude proposée se fonde sur une démarche fonctionnelle et structurale globale : partant de la phrase hors contexte, elle élargit le champ d'analyse grâce aux phrases en contexte, et par la prise en compte des relations thématico-rhématiques successives ou discontinues qui s'établissent soit en aval, soit à rebours. L'analyse montre donc comment la structuration textuelle échappe aux contraintes de la successivité des éléments en oblitérant la linéarité du discours. Elle permet de mettre au jour la synergie et l'interaction fonctionnelle des différentes structures au sein du texte, et fait apparaître ainsi la circulation de l'information, qui reflète, sur le plan cognitif, le mouvement de la pensée dans la construction du discours.

RÉFÉRENCES

- ADAM J.-M. (1992). *Les textes : types et prototypes*. Paris : Nathan Université.
- ADAM J.-M. (2010). L'émergence de la Linguistique Textuelle en France : entre perspective fonctionnelle de la phrase, grammaires et linguistiques du texte et du discours. *Revista Investigações* 23, n° 2. Universidade Federal de Pernambuco, 11-47.
- BALLY C. ([1932], 1965). *Linguistique générale et linguistique française*. Berne : Francke.
- CHAROLLES M., COMBETTES B. (1999). De la phrase au discours : rupture et continuité. *Langue française* 121, 76-116.
- CHAROLLES M., PÉRY-WOODLEY M.-P. (2005). Introduction. In : M. Charolles, M.-P. Péry-Woodley (éds), *Les adverbiaux cadratifs, Langue française* 148, 3-8.
- COMBETTES B. (1983). *Pour une grammaire textuelle. La progression thématique*. Bruxelles, Paris-Gembloux : De Boeck-Duculot.
- DANEŠ F. (1974). Functional Sentence Perspective and the Organization of the Text. *Papers on Functional Sentence Perspective*. Prague: Academia & La Haye: Mouton, 100-128.

- DIK S. (1989). *The Theory of Functional Grammar. Part, 1, The structure of the clause*. Dordrecht : Foris.
- FEUILLARD C. (1985). La syntaxe fonctionnelle. *La Linguistique* 21, 186-206.
- FEUILLARD C. (1989). *La syntaxe fonctionnelle dans le cadre des théories linguistiques contemporaines*. Thèse d'État (n.p), Paris : Sorbonne.
- FEUILLARD C. (1996). L'économie syntaxique, cumul et mise en facteur commun. *La Linguistique* 32/1, 91-102.
- FEUILLARD C. (2012). Structure sémantico-syntaxique de la phrase et structure thématique du texte : Quelle articulation ? *Écho des études romanes*, České Budějovice, 167-181.
- FIRBAS J. (1964). On the Defining the Theme in Functional Sentence Perspective Analysis. *Travaux Linguistiques de Prague* 1. Prague : Editions de l'Académie tchécoslovaque des Sciences, 267-280.
- HALLIDAY M.A.K. ([1985], 1990). *An Introduction to Functional Grammar*. London: E. Arnold.
- MACKENZIE L. (1998). The basis of syntax in the holophrase. In: M. Hannay, A. Machtelt Bolkestein (eds), *Functional Grammar and verbal interaction*. Amsterdam : Benjamins, 267-295.
- MARTINET A. (sous la dir. de) (1979). *Grammaire fonctionnelle du français*. Paris : Didier.
- MATHESIUS V. (1911). O potenciánosti jevů jazykových. *Věstník Kráslovské české společnosti nauk*. Třída filozoficko-historicko-jazykozpytná, č. 2, únor, 1-24. Version anglaise (1964): On the potentiality of language phenomena, Josef Vachek, *A Prague School Reader in Linguistics*. Bloomington: Indiana University Press, 1-32.
- MATHESIUS V. (1929). Funkční lingvistika [Functional linguistics]. *Sborník přednášek pronesených na Prvém sjezdu československých profesorů filosofie, filologie a historie v Praze 3-7, dubna*, 118-130, Josef Vachek: (1982), Vilém Mathesius to world linguistics, *Philologia Pragensia*, 121-127.
- POTTIER B. (1992). *Sémantique générale*. Paris : Presses Universitaires de France.
- SÉCHEHAYE A. ([1926] 1950). *Essai sur la structure logique de la phrase*. Paris : Champion.
- TOURATIER C. (2003). L'organisation informative de la phrase. <<http://sites.univ-provence.fr/wclaix/touratier/SCL>>

Corpus

Ouvrages littéraires

- BEN JELLOUN Tahar (1985). *L'enfant de sable*. Paris : Le Seuil.
- CAMUS Albert (1956). *La chute*. Paris : Gallimard.
- DURAS Marguerite (1984). *L'Amant*. Paris : Les éditions de Minuit.
Presse

BRETTON Laure (12 avril 2013). « Austérité : ces ministres qui prônent la pause », *Libération*.

DECOUTY Éric (12 avril 2013). « Matrice » (éditorial), *Libération*.